

**Examen d'admission LémanMaturité**  
Année académique 2020-2021

### Examen d'admission

Tout candidat souhaitant intégrer le programme LémanMaturité doit réussir avec succès l'examen d'admission sur dossier avec épreuves orales dans les matières fondamentales. Cet examen est obligatoire pour la première inscription des candidats en première année générale, en deuxième année de spécialisation ou en troisième année diplômante. L'examen d'admission se compose d'une épreuve sur dossier, de 2 épreuves orales et d'un entretien de motivation individuel.

### Entretien individuel

Outre les résultats scolaires obtenus à l'examen d'entrée, l'élève doit posséder des qualités de motivation et d'autonomie avancées dans sa capacité à travailler en classe et chez lui qui seront évaluées lors des entretiens d'admission. En effet, afin de travailler efficacement et pour progresser de manière optimale, chaque élève disposera d'un ordinateur personnel fourni par LémanMaturité et de nombreux supports de travail adaptés et individualisés. Ces conditions permettront à chaque élève de progresser à son rythme pour maîtriser l'ensemble des matières afin de réussir l'examen de la Maturité Fédérale ou du Baccalauréat (examens officiels reconnus par l'État permettant d'intégrer les Hautes écoles et les universités suisses et européennes).

### Conditions d'inscription

#### Pour chaque année :

- Avoir 14 ans révolus lors de l'inscription.

#### Pour une admission en première année :

- Avoir achevé l'ensemble de la scolarité obligatoire\* :

Suisse > 11<sup>ème</sup> Harnos ; France > 3ème du collège ;

Allemagne > 9klasse ; Italie > primo liceo ; Espagne > 3<sup>o</sup>ESO ; Portugal > 9<sup>o</sup> ano

ou de niveau équivalent pour les candidats hors UE/AELE

USA > 9th grade; UK > Year 10/11; Russie > 8 class ;

#### Pour une admission en deuxième ou en troisième année :

- Présenter une scolarité de niveau gymnase de première année ou de deuxième année\*.

### \*Dérogations :

Tout élève ne remplissant pas les conditions ci-dessus peut présenter son dossier qui sera évalué par la direction de LémanMaturité. Une dérogation pourra être accordée individuellement en fonction du niveau et de la motivation du candidat.

### Délai d'inscription :

L'élève peut s'inscrire en tout temps avant le 27 août 2020. Il peut nous contacter pour recevoir les documents d'inscription par courrier ou les télécharger en ligne.

Pour les étudiants venant de l'étranger (UE/AELE et Hors UE), l'inscription doit nous parvenir 1 mois à l'avance, soit le 31 juillet 2020, afin que les permis soient accordés par les autorités suisses.

Le candidat doit ensuite nous envoyer son dossier de candidature avec les documents dûment remplis par e-mail à [contact@lemanmaturite.ch](mailto:contact@lemanmaturite.ch) ou par courrier à :

<b>Adresse :</b> LémanMaturité Ruelle des Anciens-Fossés 8, 1800 Vevey	<b>Dossier de candidature :</b> - Fiche d'inscription à l'examen d'entrée - Lettre de motivation - Bulletins de la dernière année à l'école
--	--

Dès réception de son dossier de candidature, l'élève sera contacté par la direction de LémanMaturité pour passer les 2 épreuves orales et l'entretien individuel de motivation.

Les résultats d'admission seront communiqués 3 jours suivant les épreuves orales.

#### **Épreuves et format des épreuves :**

- **Mathématiques :**

L'élève est interrogé sur un sujet à choix et réalise une épreuve de 30 minutes au tableau où il répond à des questions, présente ses connaissances sur le sujet, résout des calculs et des problèmes spécifiques au sujet traité.

- **Français et culture générale :**

L'élève est interrogé sur un sujet à choix et réalise une épreuve de 30 minutes au tableau où il répond à des questions, expose ses connaissances sur le sujet concerné et présente une explication de texte sur un extrait d'une oeuvre choisie.

- **Entretien de motivation :**

L'élève se présente et répond à des questions de motivation devant un jury composé de 2 membres de la direction de LémanMaturité.

#### **Conditions d'admission :**

Pour les élèves entrant en 1<sup>ère</sup> année :

En cas de note positive (moyenne supérieure ou égale à 4) pour les épreuves orales, l'élève se voit intégrer le programme commun LémanMaturité en première année.

Pour les élèves entrant en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année :

En cas de note positive pour les épreuves orales, l'élève se voit intégrer le programme Maturité (avec une moyenne supérieure ou égale à 5) ou Baccalauréat (moyenne supérieure ou égale à 4) de LémanMaturité.

#### **Absence lors de l'examen**

Si pour un cas de force majeure, le/la candidat/e ne peut pas se présenter à une épreuve, il/elle est prié(e) de bien vouloir annoncer son indisponibilité dans les plus brefs délais à LémanMaturité au +41 76 450 27 18 ou par email à [contact@lemanmaturite.ch](mailto:contact@lemanmaturite.ch) et de justifier son absence par un certificat.

#### **Pour plus d'informations :**

LémanMaturité

Ruelle des Anciens-Fossés 8, 1800 Vevey

+41 76 450 27 18

#### **Séances d'information :**

*22 juin 2020 - 17h30*

*Ecole Chantemerle – Salle de sciences - Chemin de Chantemerle 7 - Blonay*

*6 juillet 2020 – 17 h*

*ArcMaths – Place de la Gare 6, 1860 Aigle*

*R.V. personnalisés sur demande*